

POLITIQUE INTERNATIONALE

Migration clandestine

La Turquie et l'UE signent un accord de réadmission

• Ankara récupérera les clandestins passés par son territoire

• Libre circulation des citoyens turcs en Europe pour 2017

LA Turquie et l'Union européenne (UE) amorcent un réchauffement de leur relation, en signant un accord de réadmission de migrants clandestins. Un premier pas en avant vers la libre circulation des citoyens turcs en territoire européen à l'horizon 2017. «La porte de l'Europe sans visa va désormais être ouverte», s'est félicité le Premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan. En contrepartie, Ankara s'engage

Bien que signé, l'accord n'ouvre pas la libéralisation effective des visas. Ceci dépendra de négociations basées sur une proposition que fera la Commission européenne en temps voulu et surtout de l'approbation finale des vingt-huit et du Parlement européen. Il est probable que certains gouvernements européens prennent peur d'un possible afflux massif de ressortissants turcs vers l'UE. Chose que réfute Marc Pierini, ancien chef de délégation de l'UE à Ankara: «Hormis pour l'Allemagne, où le regroupement familial poserait peut-être problème si les visas étaient entièrement supprimés, la Turquie, compte tenu des conditions économiques actuelles, n'est plus un pays de migration vers l'Europe». Du côté d'Ankara rien

n'est encore joué, l'accord doit toujours être validé par le Parlement turc et plusieurs voix au sein du gouvernement plaident pour un raccourcissement du délai fixé pour la levée des visas. Le ministre turc des Affaires européennes, Egemen Basis, a insisté la semaine dernière sur la nécessité d'un «délai raisonnable», rappelant que son pays conserve toujours le droit de renoncer à l'accord de réadmission.

Toujours est-il que cette signature confirme l'amélioration des relations entre Ankara et Bruxelles. Embellie



Le Premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, et la Commissaire européenne à la sécurité intérieure, Cecilia Malmström, se félicitent de la signature de l'accord sur la réadmission des clandestins (Ph. AFP)

à accepter le retour sur son territoire des migrants clandestins interceptés en Europe (turcs ou non-turc) et qui sont passés par la Turquie. La politique du donnant-donnant a finalement fonctionné. Rappelons que cet accord était déjà bouclé et paraphé en 2012, mais sa signature a été suspendue par le gouvernement turc.

La libéralisation des visas est considérée comme un droit légitime par Ankara. Cet accord était attendu avec impatience à Bruxelles. Vu sa position géographique, la Turquie est l'une des principales voies empruntées par les migrants clandestins originaires du Moyen-Orient, d'Asie et d'Afrique, pour se rendre en Europe. Sans oublier les réfugiés syriens qui représentent plus de 600.000 personnes et dont un grand nombre tente de gagner l'Europe via la Bulgarie.

déjà entamée par la levée du veto franco-allemand à l'ouverture d'un chapitre de discussion, formellement engagé en octobre. Ou encore la rencontre programmée le 21 janvier entre Erdogan et les responsables européens à Bruxelles et la visite prévue du président français, François Hollande, en Turquie une semaine plus tard.

D'autre part, cette nouvelle donne pourrait permettre au Premier ministre turc de reconquérir les classes moyennes favorables à un rapprochement avec l'Europe et qui avaient fortement mis à mal Erdogan lors de la fronde antigouvernementale de juin dernier. □

Amine ATER

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com